



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 11 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Marie-Thérèse PERUCH, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

Madame Céline BRUNIERA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : avant de débiter les points qui sont à l'ordre du jour, je voudrais vous proposer d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de toutes les Antilles, qui sont là pour nous rappeler que les événements climatiques peuvent se montrer extrêmement violents ; Je vous propose de nous lever.

Toujours avant d'attaquer les points de l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'accueillir ce soir parmi nous, Madame Christelle MATHEU, qui est notre nouvelle directrice générale des services et qui nous a rejoint au mois de juillet, elle va nous accompagner dans nos projets, donc bienvenue à vous Madame MATHEU.

Nous avons également le plaisir d'accueillir Monsieur VERGÉ, qui a accepté le poste de chef de police municipale ; nous vous accueillerons à partir de lundi prochain ; votre mission commencera donc sur la commune de Saint-Lys à partir du lundi 18. Bienvenue à vous.

Enfin, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur NOWAK qui a accepté le poste de directeur des services techniques : il sera présent pour deux jours la semaine prochaine et ensuite il sera à mi-temps sur Saint-Lys en accord avec la commune de Grisolles jusqu'à la fin de novembre, pour prendre ensuite ses fonctions à temps plein à partir du 1^{er} décembre, donc bienvenue à vous.

Je peux aussi présenter, mais nous l'avons déjà fait au précédent Conseil, Monsieur DELAMBRE, en tant que directeur financier, donc bienvenue à vous, vous avez pris vos fonctions au mois de juillet. Merci à vous.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 03 JUILLET 2017

Le Procès-Verbal du 03 juillet 2017 est validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

17 x 88 - Finances Locales – Réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Monsieur Jacques TENE : je m'exprime au nom de notre groupe : sur la forme globale nous trouvons ce rapport responsif très succinct, trop succinct. Nous saluons le travail qu'a pu faire le directeur du service des finances, avec les documents dont il disposait, sans pour autant peut être faire appel à ceux qui étaient aux responsabilités dans cette période triennale 2011/2012/2013 et un débordement en 2014. Pour notre part après un examen approfondi nous apporterons ici en Conseil Municipal nos remarques, d'autant que certaines ont été formulées en réunion lors de la commission finances et qu'elles n'ont pas été prises en compte. En ce qui me concerne, j'assume pleinement la gestion qui a été conduite pendant cette période même si la Chambre Régionale des Comptes souligne la tension financière de celle-ci.

Elle l'était autant que celle de 2008 (presque trente-trois annuités pour rembourser la dette).

Il est souligné par la Chambre Régionale des Comptes : « la qualité de l'information financière mise à disposition de l'assemblée délibérante et des citoyens par la diffusion de nombreux documents sur le site internet de la commune, ce qui doit être soulignée ». C'est sûr il aurait fallu ne rien faire. Ceux qui ont été en responsabilité savent que la gestion de la commune de Saint-Lys suit un balancier surtout quand on réalise des investissements : extension du groupe scolaire Eric TABARLY, extension du restaurant scolaire du Gazailla (Florence Arthaud aujourd'hui), skate-park, aménagement pour les écoles, achat mobilier scolaire, achat véhicule, la Halle, acquisitions foncières, travaux réhabilitations bâtiments....., je vais en rester là. Nous signalons que la qualité des documents supports réalisés pour introduire le débat budgétaire et l'analyse des comptes administratifs ont été soulignés par la Chambre Régionale des Comptes.

Dans votre chapitre intitulé « une épargne négative fin 2014 vers une épargne dépassant le million d'euros fin 2016 », nous voudrions apporter quelques précisions : en effet les emprunts contractés essentiellement pour réaliser des travaux liés aux écoles ont mis en tension le budget de la commune. Je ne reviendrai pas sur le retraitement réalisé par la Chambre Régionale des Comptes sur le résultat 2014, même si celui-ci avait été acté par l'assemblée délibérante et les comptes de gestion du trésorier. Même si sur cet exercice 2014 la capacité d'autofinancement est négative, comme vous l'avez présenté, il est noté une amélioration de l'ordre de 55 K€. Nous trouvons cependant au-delà de cette remarque que le raccourci présenté obère dans ses écrits l'exercice 2015 pour lequel l'épargne nette était positive à hauteur de 457 595 €. Juste pour signifier que la Collectivité n'avait pas attendu la venue de la CRC pour mettre en œuvre les mesures nécessaires. Nous vous invitons à relire les différents rapports en vue du débat d'orientation budgétaire et ce depuis 2010. Nous savions que la période 2017/2018 allait être plus amène de permettre de nouveaux investissements d'autant que le remboursement de la dette diminuait en 2018 de 129 K€ par l'extinction de quatre emprunts (1 du Conseil Général, 2 de la Caisse d'Epargne et 1 du Comité Inter-logement).

Vous dites premier alinéa : « des efforts de maîtrise des charges à caractères général (011) du personnel (012), des autres charges de gestion courante (65) sont amorcés dès 2015 pour produire tous leurs effets en 2016 notamment avec la prise en main du budget par la CRC ». Erreur elles ont commencé dès 2014 pour le 011. De 2013 à 2014 : - 8,78 % soit 120 562 €, de 2014 à 2015 : - 4,43 % soit 55 364 €. Pour le 012 en 2014 nous pouvons souligner le contexte de l'époque qui n'est pas repris dans les dire conclusifs, à savoir :

- Revalorisation des catégories C ;
- Augmentation du Régime Indemnitare d'un agent ;
- Passage de deux agents à temps non complet de 17 h 30 à 24 h pour l'un et de 22 à 24 h pour l'autre (loi de sécurisation des emplois du 14 juin 2013) ;
- Recrutement d'un animateur sportif validé et en poste depuis le 06/01/2014 (antérieurement en prestation de service) ;
- Et aussi l'intégration d'un agent à temps complet et d'un agent à mi-temps venant du SIVOM suite à sa cessation d'activités ;
- Et les 7 emplois d'avenir en année pleine (embauchés le 03/07/2013).

Des mesures correctives ont été apportées dès 2015 par le non remplacement d'agent partant à la retraite comme nous nous y étions engagés auprès de la CRC. Pour information à la présente assemblée les effectifs du personnel ont globalement diminué : de 79 agents tous statuts en 2013 à 66 agents en 2015 avec une baisse du chapitre 012. En charges nettes nous avons le tableau du directeur financier que vous avez réalisé avec justesse. En 2013 rappelons l'arrivée de la taxe transport. Le tableau que vous avez fourni souligne l'effort lancé fin 2014 et poursuivi les années suivantes. Nous contestons le fait de dire que c'est grâce à la prise en main par la CRC que les effets de maîtrise du budget ont pu avoir ses effets. Le tableau sur les charges de personnel ne souligne qu'une amélioration en 2016 de 0,61 % soit 14 862 € alors qu'en 2015 l'amélioration a été de 1,1 % soit 27 231 € c'est presque le double. A ce stade de notre propos nous attendons toujours l'organigramme et le tableau des effectifs qui devaient nous être transmis dans les meilleurs délais, comme énoncé lors du dernier Conseil Municipal pour ne citer que le dernier. Page 5 premier alinéa vous dites que la fiscalité progresse de 13 % en 2016 : pourquoi vous utilisez ce mot de fiscalité alors que la nomenclature parle de dotation, subvention et participation au chapitre 74. Nous réservons la notion de fiscalité au chapitre 73 « impôts et taxes ». Si l'on comprend bien votre écrit, vous dites que cette dotation communautaire majeure l'épargne nette de près de 600 000 € en 2015 et 2016. Est-ce que vous voulez dire par là que ce montant exceptionnel de 365 035 € est versé deux fois ?

Si ce n'est pas le cas votre propos n'est pas explicite. Page 5 concernant « les actions menées, à mener et décisions prises et à prendre » : subvention votée au CCAS diminuée de près de 100 000 € (de 383 500 à 284 600 €), disons plutôt de 98 900 €. Nous trouvons que cette réponse est légère et demande des explications. C'est un point qui avait été suggéré, entre autres lors de la réunion de la commission finances. Sur ce point il est intéressant de se pencher sur les résultats d'exécution proposés par le Trésorier : résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 : totaux 275 747,50 euros ; résultat de l'exercice 2016 : 390,37 euros ; résultat de clôture de l'exercice 2016, donc c'est cumulé, 276 137,87 euros ; ce qui fait qu'en recettes : résultat reporté en 2017 : 112 618,57 euros.

Les recettes sont stimulées par les recettes liées au portage des repas et aux revenus des immeubles essentiellement liés à la reprise de la maison de retraite Maréchal Leclerc pour laquelle quelques personnes autour de cette table étaient contre. Nous retrouvons sur le budget du CCAS les sommes de 66 512 € chapitre 66 section de fonctionnement correspondant aux intérêts des emprunts et 150 723 € chapitre 16 de la section d'investissement, soit un total de 217 235 € à mettre en correspondance avec le chapitre 75 autres produits de gestion courante, qui regroupe les redevances (loyers) Maréchal Leclerc et les loyers des jardins partagés pour un montant de 382 773 €. Rappelons que l'emprunt global était de 3 995 971 € et qu'il était pour une durée d'une vingtaine d'années. La marge globale sur la durée entre le remboursement de l'emprunt et les loyers perçus dépassera les 2 millions d'euros, pour la commune bien sûr. Antérieurement, la subvention commune constituait 70 % du compte administratif réalisé sur l'exercice 2016 et en lien avec les remarques précédentes formulées elle est à hauteur de 55 %. De ce fait pouvez-vous nous dire comment vous comptez maintenir ce niveau de participation de la Collectivité vers le CCAS les années à venir ? Ce sera une question que vous posera la Chambre Régionale des Comptes suite à votre courrier. Vous parlez de la « baisse des subventions aux associations liée à la suppression des subventions exceptionnelles ». Non seulement vous avez supprimé les subventions exceptionnelles mais vous avez diminué de manière significative des subventions à 11 associations qui disposent ensemble de 1 416 adhérents et augmenté les subventions à d'autres. La diminution des subventions s'est élevée pour ces associations à 1 801 € en moins, soit pour certaines une diminution de l'ordre de 49 %. La mise en place du Conseil Local de Développement de la Vie Associative (en cours de mise en place) : nous avons voté c'est vrai en décembre 2016 puis vous en avez à nouveau parlé lors du vote des subventions aux associations, « il n'est pas encore sorti des cartons » sauf dans les délibérations. C'est bien beau de faire des déclarations, il faut maintenant agir. Vous évoquez le SIVOM de Saint-Lys en disant que l'on économise une participation annuelle conséquente. Nous pensons qu'il est important de préciser pour l'auditoire que ce montant de 117 670 € (vous écrivez 120 000€) en 2014 a été compensé par une hausse de la fiscalité, puisque sur les feuilles d'imposition la colonne SIVOM avait disparu. La hausse de 4,16 % intègre la fiscalité additionnelle du SIVOM sur le budget de la commune au même titre que les emprunts. En 2015 le montant a été de 58 873 € (vous écrivez 60 000€) et les emplois aussi comme évoqués précédemment qui étaient liés à la fermeture du SIVOM. Vous évoquez la recette exceptionnelle sur la vente de la Maison du Canton où était installé le SIVOM. De mémoire elle a été vendue à 350 000 €. Sachant que la Caisse d'Épargne cherchait à se reloger, cela a été pour le SIVOM et ses membres une belle opportunité (sachant que les domaines proposaient à un moment donné un montant de 240 000 €). C'est moi-même qui ai orienté cette Banque vers cette acquisition. Très bien pour notre commune d'avoir pu augmenter sa part d'autant que les critères qui avaient été établis ne tenaient plus sur les critères de compétences au sein du SIVOM ; il restait donc le partage au prorata des populations et donc tant mieux (121 415 au lieu de 63 375 € tel que vous l'évoquez dans votre écrit). « Attribution de compensation/Muretain Agglo » : sur ce point il nous apparaît nécessaire d'être plus précis dans le courrier. Vous parlez de partenariat avec la trésorerie », nous pensons que ce partenariat est de fait Et vous, vous le voyez comment ? « Optimiser les bases fiscales » : pouvez-vous être explicite sur ce point ? Vous parlez par ailleurs de « travail collaboratif entre services urbanisme et finances », le fait d'avoir intégré à nouveau le service urbanisme dans la commune devrait effectivement faciliter l'articulation entre services. Sur la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) et plus particulièrement sur le budget annexe assainissement, il est bon de rappeler la collecte de la taxe de raccordement d'une part et la part collectée par le syndicat des eaux sur l'assainissement qui reste en partie à reverser à la commune. Pour la taxe d'aménagement, un suivi effectivement est à mettre en œuvre pour articuler la collecte de celle-ci. Rappelons qu'elle viendra alimenter les ressources de la section d'investissement du budget principal. Cela avait été envisagé mais les événements sont venus perturber les prévisions.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 50027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saينت-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/22

Vous parlez de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016, vous soulevez la question de l'augmentation des participations des usagers aux taxes d'assainissement. Notre groupe avait voté contre lors de la première demande d'augmentation. Autre point : un examen approfondi des comptes de la collectivité devrait également mettre en exergue les sommes, participations et subventions encaissables et qui ne l'auraient pas été par le passé ». Notre groupe trouve cette formulation douteuse pourquoi « mettre en exergue » quel est le but ? Des précisions s'imposent sur ce point. Quand vous dites : « la fiscalité indirecte pourrait être une source de revenus pour Saint-Lys » vous pensez à quoi ? A La taxe d'aménagement ? En bon français c'est du verbiage. La Chambre Régionale des Comptes analyse les comptes. Elle n'a pas de vision politique sur les perspectives à donner. La vision claire des finances de la commune a toujours été présentée dans le rapport d'orientation budgétaire pour celles et ceux qui voulaient s'y intéresser. Reste la stratégie de gestion. Ce n'est pas la Chambre Régionale des Comptes qui va guider la collectivité pour déterminer les priorités d'investissements. 2016 a été une année blanche tant en investissements qu'en subventions. 2017 voit des projets dont le coût estimé hors subvention s'élève à 1 700 000 €. « Ce projet bénéficie déjà de subventions à hauteur de près de 40 % ». Lesquelles ? Nous ne pouvons que souhaiter que la transparence financière établie depuis des années se poursuive et que nous ne découvrons pas au détour du chemin une dépense financière comme celle de la réalisation du nouveau logo pour un montant de 1 700 €, soit à peu de chose près ce qui a été enlevé aux associations (1 801 €). Compte-tenu de ces remarques nous ne pouvons que nous positionner contre ce projet de rapport responsif, car il est trop approximatif ; les réponses apportées manquent d'étayage surtout quand vous dites « avoir une vision plus claire ». Il ne montre pas « la manière dont vous allez conduire la gestion ». Pour conclure, je vais vous lire 2 extraits du rapport d'orientation budgétaire : celui de 2015, c'étaient dans les conclusions « Le budget 2015 de notre commune se caractérisera par la limitation des charges de fonctionnement, le renforcement de notre capacité d'autofinancement, le ralentissement des investissements. Extrait conclusion du ROB 2016 : « nous inscrirons volontairement le budget 2016 dans les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, le budget 2016 de notre commune comme celui de 2015 se caractérisera par la limitation des charges de fonctionnement avec une maîtrise accrue, le renforcement de notre capacité d'autofinancement pour éviter le recours à l'emprunt et le ralentissement des investissements et la mise en œuvre systématique des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP). Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : merci Monsieur TENE, je voudrais juste rappeler que le rapport de la CRC n'est absolument pas un document à charge contre qui que ce soit, mais bien des orientations de la commune et un état financier à un instant « T ». Nous sommes sur une réponse technique par rapport à des éléments factuels, sans parler de politique ni d'orientation générale.

Madame Catherine RENAUX : Monsieur TENE a dit beaucoup de choses très intéressantes ; moi ce que je propose par rapport à cette réponse à la CRC, c'est de reprendre ce que Monsieur PERY nous a lu, puisqu'effectivement il y a beaucoup de choses et comme cela vient d'être dit, c'est une réponse technique qu'attend la CRC ; j'ai trouvé à la lecture de cette réponse, quelques éléments techniques, d'autres qui le sont beaucoup moins ; donc moi ce que je propose à l'assemblée c'est de reprendre page par page, paragraphe par paragraphe cette réponse, car il y a des choses à dire, sauf pour les pages 2 et 3 car c'est simplement un copier coller du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et la première page ce sont les dispositions réglementaires, donc cela fait 3 pages sur les 8 que nous n'évoquerons pas, on va gagner un petit peu de temps là-dessus. Dites-moi si vous êtes d'accord Monsieur DEUILHE ?

Monsieur le Maire : nous vous écoutons Madame RENAUX.

Madame Catherine RENAUX : moi je fais une proposition de débattre...

Monsieur le Maire : nous sommes là effectivement pour débattre sur un document technique, donc allez-y on vous écoute.

Madame Catherine RENAUX : en ce qui concerne le paragraphe 1 : « une épargne négative fin 2014 vers une épargne dépassant le million d'euros fin 2016 » : on ne va pas reparler de ce qui s'est passé, c'est normal qu'il y ait un million d'euros en épargne puisqu'il n'y a eu aucun investissement en 2016, on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire : absolument.

Madame Catherine RENAUX : donc ce n'est pas quelque chose qui sort du « chapeau ». Ensuite d'un point de vue technique dans la rédaction de cette réponse et là je m'adresse plus particulièrement à Monsieur DELAMBRE, lorsque vous dites au premier paragraphe de la page 4...

Monsieur le Maire : Monsieur DELAMBRE, si vous voulez bien nous rejoindre autour de la table pour intervenir si nécessaire.

Madame Catherine RENAUX : je suppose Monsieur DELAMBRE que vous êtes le principal rédacteur de cette réponse ? Je vous remercie. J'ai fait une première lecture de cette réponse et c'est vrai qu'à un moment donné j'étais un petit peu troublée. D'un point de vue, on va dire rédactionnel, vous évoquez les tableaux du rapport de la CRC, vous le citez dans le 1^{er} paragraphe, ce que l'on ne retrouve pas comme rédaction dans les paragraphes suivants et c'est vrai qu'au 3^{ème} paragraphe, je vois tableau 8 page 10, je me dis qu'il n'y a pas de page 10. Donc rappeler systématiquement qu'il s'agit des tableaux page 10 du rapport de la CRC.

Monsieur Olivier DELAMBRE : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : que chacun à la lecture, n'importe quel citoyen, puisse effectivement aller chercher le document adéquat. Ensuite, Monsieur DELAMBRE sur le tableau que vous avez élaboré sur les rétrospectives 2014 à 2016, je suis un petit peu troublée quant à ce tableau : au chapitre des charges, on a le CA 2014 CA 2015 ; je vois dans la 3^{ème} colonne « évolution 2015/2016 » que je retrouve également en 5^{ème} colonne.

Monsieur Olivier DELAMBRE : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : merci, on est bien sur une évolution 2014 2015.

Monsieur Olivier DELAMBRE : absolument.

Madame Catherine RENAUX : d'accord, me voilà déjà rassurée là-dessus. Ensuite sur les charges, pouvez-vous me donner le détail ? Je vois dans « atténuation de produits » un montant qui n'est pas celui qui figure effectivement sur les comptes administratifs 2014 2015 2016 et il y a « AC retraités » : peut-on avoir ce détail qui permet de voir cette différence entre les chiffres figurant aux comptes administratifs et ceux figurant dans ce tableau ?

Monsieur Olivier DELAMBRE : à l'instant précis, non. J'avais tous les éléments en commission finances, mais aucune question ne m'a été posée, je ne suis pas venu avec l'ensemble de...

Madame Catherine RENAUX : je suis désolée Monsieur DELAMBRE j'ai eu ce tableau un vendredi à 15 heures, comme tout à chacun j'ai beaucoup d'occupations je ne peux pas éplucher...

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'entends bien, ce que je veux dire c'est que ne souhaitant pas faire une réponse approximative, je préfère ne pas vous en donner.

Madame Catherine RENAUX : d'accord mais lorsque vous dites, c'est retraité, il y a des choses qui sont prises en compte et lesquelles ? Par exemple lorsque je prends l'atténuation de produits de 2014, figurant au compte administratif qui est de 646 000 euros, vous faites apparaître dans ce tableau un montant de 860 000 euros, ce qui est quand même assez conséquent.

Monsieur Olivier DELAMBRE : je regarderai cela et je vous donnerai une réponse précise.

Madame Catherine RENAUX : alors comment pouvons-nous être sûrs, puisque ce soir il va falloir prendre une décision des montants qui ont été retraités ?

Monsieur Olivier DELAMBRE : comme vous l'avez vu, la Chambre Régionale des Comptes ne prend pas non plus les comptes administratifs tels quels, c'est ce qui d'ailleurs a été remarqué par Monsieur TENE ; il y a des retraitements, y compris au niveau des plus-values ou moins-values de cessions ; là on travaillait sur une prospective.

Madame Catherine RENAUX : ce qui explique qu'il n'y en ait pas eu pour 2016.

Monsieur Olivier DELAMBRE : je n'ai pas tous les éléments, là en tête, qui expliquent que parfois les éléments qui sont sur le compte administratif ne sont pas forcément repris au niveau des tableaux de la CRC, puisque l'on évite surtout de prendre des éléments exceptionnels ; évidemment pour une collectivité quelle qu'elle soit il s'agirait pour améliorer la situation financière d'une commune de vendre tous les actifs, donc c'est à dire qu'à terme vous n'auriez plus aucun actif, mais effectivement une situation financière tout à fait exceptionnelle et plaisante.

Madame Catherine RENAUX : d'accord donc vous serez en capacité de nous fournir ce détail de retraitement rapidement ?

Monsieur Olivier DELAMBRE : absolument oui.

Madame Catherine RENAUX : ce qui aurait été quand même bien, même pour la commission finances c'est d'avoir effectivement ce détail de retraitement, de nous l'expliquer en commission finances, sans que nous ayons à poser cette question.

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'entends bien, cela dit un compte administratif fait à peu près 200 pages, je ne sais pas forcément les questions que vous allez me poser.

Madame Catherine RENAUX : ces chiffres-là sont à la 9^{ème} page, ce sont les balances, en général c'est la première lecture d'un bilan. Ensuite sur le tableau des recettes même remarque, il y a la même erreur, 2014 2015 en ce qui concerne les produits exceptionnels, où on retrouve des chiffres qui ne sont pas ceux figurant au compte administratif...

Monsieur Olivier DELAMBRE : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : il y a très peu de produits exceptionnels, vous ne prenez pas dans les produits exceptionnels, alors même qu'ils sont au chapitre 77, les cessions immobilières.

Monsieur Olivier DELAMBRE : absolument, au même titre que la CRC.

Madame Catherine RENAUX : non mais on est d'accord.

Monsieur Olivier DELAMBRE : quand on parle d'épargne nette et d'épargne brute, on parle toujours de l'épargne de gestion courante, c'est-à-dire l'activité courante.

Madame Catherine RENAUX : sur la page 4 j'ai fini, donc si d'autres de mes collègues ont des remarques à faire, qu'ils n'hésitent pas.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est par rapport à la commission finances, c'est vrai que l'on a eu les documents tard et cela nous laisse peu de temps. Quant à moi, je n'ai pas reçu le mail en question, je ne l'ai pas eu, je l'ai retrouvé après car il y a un problème au niveau de l'envoi des mails, on en a déjà parlé, je ne sais pas comment ils sont envoyés, mais il faut que je reparamètre mon antivirus, en tout cas il n'est pas passé celui-là. Cela nous laisse peu de temps en ayant que le vendredi pour un sujet de cette importance, car cela demande du temps et c'est vrai que nous n'avons pas eu assez de temps pour le travailler pour le lundi. Si on pouvait les avoir au moins 5 jours avant, ça serait une bonne chose. C'est ce que je voulais rajouter par rapport à ce qu'a dit Madame RENAUX.

Monsieur Olivier DELAMBRE : Madame RENAUX si je peux me permettre, sur le chapitre 014 atténuation de produits, il est précisé effectivement « AC retraitée » je peux vous donner déjà un premier élément de réponse : c'est-à-dire qu'en 2014 ou 2015, j'ai un petit doute, la totalité des charges n'avait pas été comptabilisée. C'est un peu ce qui est précisé dans le rapport de la CRC, là je l'avais noté page 9, il y avait 3 trimestres sur 4, ce qui explique que vous avez presque 200 000 euros de différence. Il y avait donc que 3 trimestres d'enregistrés au lieu de 4 ; le principe de rattachement des produits n'avait pas été respecté, ce qui explique une différence de presque 200 000 euros.

Madame Catherine RENAUX : d'accord, c'est le problème de rattachement de produits.

Monsieur Olivier DELAMBRE : si ça peut déjà vous orienter.

Madame Catherine RENAUX : oui car c'est une somme conséquente, qui effectivement corrobore le chiffre que l'on a sur la réponse à la CRC par rapport au compte administratif 2014.

Monsieur Olivier DELAMBRE : c'est la page 9 de la CRC.

Madame Catherine RENAUX : ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur TENE, pour lequel j'avais fait la remarque en commission finances par rapport à la dotation de solidarité 365 000 euros non pérenne, donc elle affecte le résultat de 2015...

Monsieur Olivier DELAMBRE : 2016.

Madame Catherine RENAUX : 2016 pardon mais pas 2015.

Monsieur Olivier DELAMBRE : non pas 2015.

Madame Catherine RENAUX : donc là il convient de le retirer.

Monsieur le Maire : retirer quoi Madame RENAUX ?

Madame Catherine RENAUX : 2015, la dotation de solidarité est non pérenne, elle a été versée que sur un exercice.

Monsieur Olivier DELAMBRE : tout à fait. La combinaison de tous ces facteurs, c'est-à-dire l'effort sur les produits, l'effort sur les charges, la fiscalité qui a progressé en 2016, a permis une augmentation de l'autofinancement de 600 000 euros chaque année en 2015 et en 2016.

Madame Catherine RENAUX : on a un souci par rapport à la rédaction et à la lecture, la CRC en jugera. En ce qui concerne la baisse des subventions aux associations, sur ce paragraphe-là, puisque vous nous dites que c'est une réponse technique, je pense qu'il serait bon d'apporter à la CRC un tableau chiffré, c'est-à-dire pour lui démontrer que de 2014 à 2016, il y a eu effectivement une baisse chiffrée de ces subventions, puisque la CRC lit les chiffres.

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'entends.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste je reprends le relai pour le paragraphe suivant : la mise en place du Conseil Local de Développement de la Vie Associative (CLDVA). Effectivement on en parle, j'espère que ce ne sera pas l'arlésienne mais pour cette année, ça l'est déjà ; au vote du budget, j'avais demandé « à quand sa mise en place », on m'avait dit dans le premier semestre de cette année, c'est une chose. Mais là où il y a une faute de rédaction c'est que vous mettez à la fin de la phrase « en cours de mise en place », mais le « en cours de mise en place » il s'adresse à la mutualisation des moyens et du matériel en langue française, il ne s'adresse pas à la mise en place du conseil local. Alors où vous remettez le « en cours de mise en place » et encore qu'il faut préciser qu'à cette époque-ci, au jour d'aujourd'hui il n'est toujours pas mis en place et vous le mettez au début, sinon il y a une incorrection sur la rédaction qui peut induire une erreur assez importante.

Monsieur le Maire : on va le prendre en compte, nous modifierons selon vos suggestions Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Jacques TENE : c'est pour reprendre Monsieur le Maire des propos que vous avez tenus juste après mon intervention : la question c'était aussi d'amener un éclairage technique par rapport à la réponse et l'écrit que nous avons produit au niveau de notre groupe ; si vous en êtes d'accord, je vous le transmettrai pour que vous voyez ce que vous pouvez prendre dans le cadre de la réponse à donner à la CRC.

Monsieur le Maire : le rapport va être voté ce soir, avec les modifications qui sont débattues en Conseil Municipal. A l'issue de ce Conseil Municipal, il sera hors de question d'apporter des modifications supplémentaires dans ce rapport de réponse à la CRC, sinon je serais taxé, pour le coup, de n'être pas tout à fait clair.

Madame Catherine RENAUX : page 6, au 2^{ème} paragraphe où vous évoquez « un partenariat plus présent avec les services de la trésorerie » ; je ne vais pas sortir de mon rôle de conseillère ce soir, mais je rappelle que le trésorier des Collectivités Locales, le trésorier public, l'agent comptable public a ce rôle de conseiller, donc le partenariat est présent depuis de nombreuses années, ce n'est pas une nouveauté pour la CRC. Un trésorier est doté, d'ailleurs, d'outils maintenant pour vous faire une analyse financière. Ensuite pour resserrer les liens avec la trésorerie, à moins qu'ils étaient distendus à une époque, je pense que le trésorier et ses services sont suffisamment présents pour vous aider dans l'élaboration de vos budgets.

Monsieur Olivier DELAMBRE : je suis absolument d'accord avec vous, mais c'était surtout sur le fait de pouvoir les aider à limiter les restes à recouvrer ; au niveau technique c'est évident, ils l'ont, on l'a aussi, on travaille en partenariat, si on a un besoin il n'y a pas de souci. On a fait un premier état dès qu'on les a rencontrés, de vérifier un peu ce qui avait été encaissé ou en tout cas ce qu'il ne l'avait pas été et on a retrouvé des sommes de 2011 2012 2013 pour lesquels on n'a pas forcément d'explications ; on va pouvoir y travailler afin de recouvrer les sommes qui sont dues. C'était plus sur un aspect de recouvrement des titres de recettes émis par la Collectivité que sur le budget.

Madame Catherine RENAUX : je suis d'accord avec vous et pour aller jusqu'au bout du partenariat avec les services de la trésorerie où vous dites « afin de limiter les restes à recouvrer » mais plus important afin d'éviter les admissions en non valeur qui sont...

Monsieur Olivier DELAMBRE : absolument c'est la dernière phase tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : il faudrait le rajouter peut-être à la fin, afin de limiter les restes à recouvrer mais aussi les admissions en non-valeur.

Monsieur Olivier DELAMBRE : absolument...

Madame Catherine RENAUX : c'est important pour la commune, voire aussi pour le trésorier.

Monsieur Olivier DELAMBRE : comme vous le savez, la baisse des fonctionnaires touche aussi les trésoriers, c'était juste pour les aider un petit peu.

Madame Catherine RENAUX : je suis parfaitement d'accord avec vous, puisque je l'ai même suggéré à l'Agglo Muretain pour éviter d'avoir des sommes astronomiques admises en non-valeur.

Paragraphe suivant, je vous l'ai dit en commission, je me permets de le redire, « une réflexion sur les moyens d'optimiser les bases fiscales » : ne nous réservez pas d'aller chercher, enfin ce n'est pas à vous Monsieur DELAMBRE que je m'adresse c'est aux membres de l'équipe majoritaire, puisque là on part plus dans un volet politique, de reprendre une société qui va vous dire on va vous trouver des nouvelles bases fiscales ; elles ne vous trouvent rien du tout, elles auront simplement une facture à vous présenter pour le travail accompli et sans les bases fiscales attendues.

Monsieur le Maire : nous avons pris en compte la remarque que vous avez déjà soulignée en commission municipale.

Madame Catherine RENAUX : je passe au 5^{ème} paragraphe où vous dites « dans le respect de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 » : il conviendrait de rajouter et « suivant les préconisations de la CRC », puisque l'arrêté préfectoral en fait n'a fait que reprendre les préconisations de la CRC, imposant une augmentation de 10 %, puisque c'étaient dans ses recommandations obligatoires. Vous dites ou les préconisations ou les recommandations, peut-être reprendre les recommandations, puisque je crois qu'elle l'avait indiqué par ces termes-là. Là où je suis un petit peu gênée Monsieur DEUILHE, c'est sur le paragraphe suivant où vous évoquez « un examen approfondi des comptes de la collectivité devrait également mettre en exergue les sommes, participations et subventions encaissables et qui ne l'auraient pas été par le passé » : je trouve que l'on bascule un peu sur une polémique politique, plus que technique, laissant entendre que les équipes passées, pas que les élus, mais aussi les équipes techniques n'auraient pas fait le travail ; ou la formulation n'est pas bonne, en tous les cas il y a ambiguïté sur la compréhension à la lecture.

Monsieur le Maire : par rapport à cela, la loi est la même pour tous et s'il y a des contributions qui sont à percevoir, qui ne sont pas honorées aujourd'hui, il va s'agir de régulariser sans parler de travail fait ou pas fait.

Monsieur Olivier DELAMBRE : je voudrais rajouter juste un aspect technique : c'est que mon propos était là-aussi purement technique, c'est-à-dire que quand vous avez une direction financière qui est absente, vous avez des équipes qui parfois ont des demandes de subvention à encaisser ou en tout cas à traiter, qui peuvent buter sur un aspect technique réglementaire ou juridique ; pour autant la réponse n'est pas formulée au moment et le dossier peut trainer un petit peu. C'est juste un aspect technique.

Madame Catherine RENAUX : pour ne pas tout chambouler, parce que comme vous l'avez dit Monsieur DEUILHE on n'est pas là pour juger du passé de ce qui a été fait et pas fait, je vous propose de retirer « par le passé » tout simplement de s'arrêter à « subventions encaissables qui ne l'auraient pas été ».

Monsieur le Maire : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : sur le paragraphe suivant : cela a été évoqué tout à l'heure dans l'intervention de Monsieur TENE, sur l'état des finances à l'heure actuelle, le désengagement constant de l'Etat et vous évoquez à ce titre la fiscalité indirecte. Je pense que la fiscalité indirecte sur une commune n'est pas la fiscalité prépondérante, c'est la fiscalité directe locale.

Monsieur Oliver DELAMBRE : oui.

Madame Catherine RENAUX : d'accord donc que vous parliez, je ne dis pas forcément vous Monsieur DELAMBRE...

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'ai bien compris.

Madame Catherine RENAUX : que vous parliez de la fiscalité indirecte, c'est une chose, mais alors à ce moment-là il faudrait voir et donner un chiffre de ce que représente la fiscalité indirecte sur Saint-Lys par rapport à la fiscalité directe locale. Je pense que la fiscalité indirecte représente très peu. Vous pouvez le noter, mais c'est dommage et c'est fort regrettable que nous ne retrouvions pas un paragraphe sur la fiscalité directe locale et c'est en ce sens du danger du désengagement de l'Etat avec les annonces faites par rapport à la taxe d'habitation qu'il conviendrait de souligner et d'écrire. Compte-tenu des recettes fiscales aujourd'hui encaissées par la commune de Saint-Lys et là vous pouvez citer tous les impôts directs locaux, la commune pourra soutenir effectivement et se désengager de sa dette, mais en l'état actuel et ça je pense qu'il conviendrait de le préciser à la CRC.

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'étais vraiment sur l'aspect fiscalité indirecte, c'est-à-dire que comme vous le savez il existe tout un catalogue de taxes. L'objet du rapport est de dire que l'on va évoquer la situation, réfléchir ; en aucun cas de dire que l'on a décidé de mettre telle ou telle taxe en supplément et encore moins de les chiffrer. On est vraiment sur une réponse purement technique de la CRC.

Madame Catherine RENAUX : je ne vous parle pas de taxe en supplément, c'est que vous évoquez la fiscalité indirecte, évoquez la fiscalité directe qui est beaucoup plus importante pour une collectivité locale.

Monsieur Olivier DELAMBRE : oui évidemment.

Madame Catherine RENAUX : c'est pour cela qu'il est important qu'il y ait un paragraphe qui dit « qu'à ce jour compte tenu des recettes fiscales encaissées par la collectivité de Saint-Lys, ces recettes lui permettront de maintenir l'atténuation de sa dette ».

Monsieur Olivier DELAMBRE : de limiter les effets du désengagement de l'état.

Madame Catherine RENAUX : mais si vous citez la fiscalité indirecte qui à mon sens représente très peu par rapport à la fiscalité directe, vous devez parler de la fiscalité directe locale. Ce sont les impôts les plus importants. La fiscalité indirecte est plus importante pour le département et la région qu'elle ne l'ait pour une collectivité comme une commune.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste pour reprendre le relai, ce paragraphe effectivement est trop concentré pour être explicite et la CRC ne va pas s'y reconnaître là-dedans, parce que quand on dit le désengagement constant de l'état dans l'autonomie financière des collectivités, d'abord on parle de la notre et si vous regardez le niveau des dotations de Saint-Lys ces dernières années, je regrette la baisse n'est pas celle que connaissent d'autres communes, on en est loin, on a même pratiquement une baisse qui varie de 1 à 4 % suivants les années pas plus. Donc là-aussi attention à trop regrouper quelque chose comme le disait Catherine RENAUX, je pense que ce paragraphe aurait mérité vraiment d'être décortiqué, développé pour vraiment exprimer Saint-Lys, car la baisse de l'autonomie financière des collectivités, si on a que ça à dire à la CRC, ce n'est pas satisfaisant, donc je pense qu'il y avait là un besoin de vraiment expliciter les propos et de clarifier les dires en les fractionnant.

Monsieur le Maire : en tous les cas ça été un choix politique de l'écrire de cette manière-là, parce que l'on n'est pas maître de toute façon de la fiscalité directe, donc nous avons ce choix-là, là pour le coup de...

Madame Catherine RENAUX : excusez-moi Monsieur DEUILHE, vous venez de dire que nous avons fait un choix politique, je vous rappelle qu'il s'agit d'une réponse technique.

Monsieur le Maire : nous avons fait un choix technique, excusez-moi.

Madame Catherine RENAUX : non car techniquement la fiscalité directe locale est, à part entière, la plus importante.

Monsieur le Maire : mais nous ne sommes pas maîtres des annonces de l'état.

Madame Catherine RENAUX : je ne vois pas comment vous ne pouvez pas parler de la fiscalité directe locale, alors même que la CRC en parle, elle, dans son rapport. Elle parle de la fiscalité directe locale, comment pouvez-vous ne pas y répondre ? Il me semble important au jour d'aujourd'hui, compte-tenu des annonces qui sont actuellement faites, de dire que ça sera soutenable pour Saint-Lys, en l'état actuel des recettes fiscales de la collectivité locale.

Monsieur le Maire : c'est ce que nous avons voulu dire.

Madame Catherine RENAUX : non vous parlez de la fiscalité indirecte.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : pour revenir à la fiscalité directe, il est également dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que justement la pression fiscale à Saint-Lys est importante. Donc elle soulignait bien que cette pression fiscale ne pouvait pas être augmentée. Là-aussi, il y aurait peut-être une précision de dire à la CRC, car là ce n'est pas écrit justement, que l'on ne va pas augmenter les impôts des Saint-Lysiens, là ce n'est pas écrit et pourtant c'est une recommandation.

Monsieur Olivier DELAMBRE : je me permets une proposition technique « en l'état actuel des finances, à savoir un désengagement constant de l'état et les réformes de fiscalité directe en cours, la fiscalité indirecte pourrait notamment être une source de revenus pour Saint-Lys » : cela vous irait ?

Madame Catherine RENAUX : oui vous avez intégré la fiscalité directe locale, c'est succinct mais techniquement très peu chiffré par rapport au tableau fourni dans le rapport de la CRC. Monsieur DEUILHE s'il veut écrire cela, il l'écrit, mais moi je vous invite à reprendre le rapport de la CRC, les tableaux qui sont évoqués pages 20, 21 et 22, ce qui n'est quand même pas mal pour un rapport de la CRC ; là on y met un paragraphe de 3 lignes, sans chiffre !

Monsieur le Maire : je voudrais rappeler que nous sommes sur un rapport de la CRC de 2011 à 2014, sur lequel la CRC attendait depuis janvier 2016 une réponse ; nous avons sollicité et obtenu un report ; aujourd'hui la CRC demande quelles mesures ont été prises et seront prises pour assainir le budget de la commune.

Madame Catherine RENAUX : oui bien sûr, mais comment vous le démontrez à la CRC ? Avec des chiffres et au contraire aujourd'hui vous avez 2015 et 2016 pour apporter ces éléments à la CRC, donc là c'est facile.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je reviens un peu à la charge, mais il y avait une préconisation de la CRC par rapport à la pression fiscale ; or là on n'apporte aucune réponse, donc ça aussi c'est un point technique, je pense que l'on devrait répondre et les Saint-Lysiens seraient intéressés de savoir si les impôts augmentent alors que là ce n'est pas écrit.

Monsieur le Maire : on est sur un rapport de 2011 à 2014.

Madame Catherine RENAUX : d'accord mais ne parlez pas de taux à la CRC, parlez-lui des recettes fiscales encaissées, vous les avez les chiffres au jour d'aujourd'hui, vous n'êtes pas obligés de remonter à 2011, mais n'importe qui peut aller les chercher sur le site de « collectivites-locales.gouv », mais au moins donnez des chiffres sur les recettes fiscales engrangées par la commune de Saint-Lys, vous lui prouvez qu'effectivement il y a ces recettes fiscales.

Monsieur le Maire : si c'est juste le montant de la recette fiscale, on peut l'ajouter.

Madame Catherine RENAUX : ce n'est pas difficile de faire un tableau avec 5 colonnes et partir de 2014 à 2016 ou 2013 à 2016 pour que la CRC voit l'évolution des recettes fiscales.

Monsieur le Maire : nous allons rajouter ce tableau.

Madame Catherine RENAUX : sur le paragraphe suivant, vous dites « enfin, l'ensemble des élus et la direction finances sont convaincus de la nécessité pour la collectivité de se doter d'un contrôle de gestion, poste qui pourra être pourvu en interne selon des modalités à définir » : je ne suis pas d'accord, l'ensemble des élus de l'équipe majoritaire peut-être, en tout cas pas des élus autour de cette table, puisqu'il me semble que là c'est décidé par avance, alors même que cela n'a pas été évoqué en Conseil Municipal de se doter d'un contrôle de gestion en interne ou pas ; là vous avancez sur le fait que « sont convaincus de la nécessité pour la collectivité », il faudrait déjà qu'il y ait débat pour savoir s'il y a nécessité ou pas ; donc que vous mettiez l'ensemble des élus de l'équipe majoritaire, ça n'engage que vous ; en tous les cas pour ce qui concerne notre groupe, on n'est pas dans cet ensemble !

Monsieur le Maire : il s'agit d'un fonctionnement interne à la collectivité ; donc on peut rajouter si vous le souhaitez « de l'équipe majoritaire » pour ne pas être associé à cette décision-là, mais là nous sommes vraiment sur un fonctionnement interne des services qui sera travaillé avec la direction générale, avec le directeur financier ; bien entendu qu'ils vont proposer le meilleur service pour la collectivité et donc oui c'est un choix de mettre un contrôle de gestion, parce que c'est un outil financier important pour une collectivité ; si vous ne souhaitez pas être associés à cette décision, il n'y a pas de problème, on peut rajouter « équipe majoritaire » sans aucun souci, mais le texte sera marqué tel quel.

Madame Catherine RENAUX : ne vous énervez pas Monsieur DEUILHE...

Monsieur le Maire : pour l'instant je ne suis pas énervé Madame RENAUX, je peux vous assurer que je ne le suis pas.

Madame Catherine RENAUX : ça commence ; ou alors vous pouvez indiquer « l'ensemble des élus en responsabilité », car on ne nous demande pas notre avis sur les dossiers lorsqu'il y a des choix à faire ?

Monsieur le Maire : non, on reste sur majoritaire puisque vous êtes une élue en responsabilité Madame RENAUX aujourd'hui.

Madame Catherine RENAUX : mais je n'ai pas en charge les dossiers de la collectivité ?

Monsieur le Maire : mais vous êtes une élue en responsabilité.

Madame Catherine RENAUX : je suis une élue conseillère municipale mais pas en charge de dossiers sur cette collectivité.

Monsieur le Maire : vous avez été élue au conseil municipal.

Madame Catherine RENAUX : oui mais c'est tout ! Alors mettez « de l'équipe majoritaire ».

Monsieur le Maire : je vous remercie.

Madame Catherine RENAUX : sauf si mes collègues s'estiment en charge de certains dossiers dans cette commune. Par contre pour le contrôle de gestion, n'oubliez pas le trésorier quand même ! Le trésor public est là aussi pour vous aider dans le contrôle de gestion. Vous l'avez dit au paragraphe précédent.

Monsieur Olivier DELAMBRE : tout à fait, là-encore les effectifs étant de plus en plus restreints pour la collectivité je pense aussi que nous pouvons travailler en interne.

Madame Catherine RENAUX : c'est la charge du trésorier pas de son équipe, ceci étant que le trésorier vienne aider la collectivité en faisant une analyse financière ou vous aidez dans le contrôle de gestion justifiera l'indemnité qu'il perçoit ; l'indemnité versée par la collectivité j'entends.

Monsieur le Maire : nous avons bien compris.

Madame Catherine RENAUX : pour la suite, sauf si quelqu'un a quelque chose à rajouter...

Monsieur Patrick LASSEUBE : pour avoir été confronté à la CRC en son temps, la formulation, page 7, paragraphe « le point positif est que la totalité de la dette se trouve classée en 1A », « que la commune n'a pas été séduite par les chants des sirènes », croyez moi je n'ai pas été séduit par les chants des sirènes, puisque c'était moi qui était en responsabilité à ce moment-là et que je trouve que de qualifier Dexia, qui

était la banque des collectivités, de l'accuser ou de la qualifier « chants des sirènes », je ne pense pas qu'à la CRC ça va les faire rigoler et qu'ils ne vont pas tellement apprécier. Je pense qu'il vaut mieux être dans le technique dans le concret et dans la simplicité, à mon avis, vous faites ce que vous voulez mais ce n'est pas du tout sérieux et enlever cette phrase. La CRC ce ne sont pas des gens qui entendent les chants des sirènes et croyez moi qu'à l'époque, même s'ils ne nous ont pas donné de satisfecit là-dessus, ils nous auraient épinglés ouvertement, comme ils l'ont fait dans des communes voisines, si on avait pris des emprunts toxiques. Donc la responsabilité avait été prise et la bonne décision avait été prise, ce n'était pas facile de céder aux chants des sirènes, croyez-moi quand on a besoin d'argent dans une collectivité et que l'on vous propose finalement la lune ; cela nous a demandé quand même longtemps de réflexions et d'hésitations avant de prendre la bonne décision. Restons techniques.

Monsieur le Maire : votre remarque est prise en compte.

Madame Catherine RENAUX : pour vous aider, j'ai travaillé sur une reformulation de ce paragraphe pour rester très technique : quand vous dites « le point positif est que la totalité de la dette se trouve classée en 1A » : tout le monde a été voir la charte Gissler, elle est très intéressante et très importante, c'est bien qu'elle ait été élaborée car cela engage et les organismes bancaires et les collectivités locales, là-dessus c'est très bien. Moi ce que je vous propose quant à la rédaction est « il est à constater que la totalité de la dette de Saint-Lys se trouve classée en 1A. Ceci démontre que Saint-Lys n'a fait aucun emprunt toxique. ». C'est factuel, il n'y a pas les sirènes, il n'y a pas la flexibilité...

Monsieur le Maire : j'ai noté la remarque et elle va être prise en compte.

Madame Catherine RENAUX : c'est pour aider Monsieur DELAMBRE, car le pauvre...

Monsieur le Maire : oui le pauvre pour sa formulation, je vous remercie quand même de respecter nos directeurs qui sont quand même capables d'écrire une phrase tout à fait simple.

Madame Catherine RENAUX : je compatissais car le travail n'est pas toujours facile.

Monsieur Olivier DELAMBRE : j'avais tenté de la prose.

Madame Catherine RENAUX : mais ce n'est pas moi que ça va gêner le plus ; je pense que vous connaissez les membres de la CRC, l'humour je pense qu'ils n'en sont pas encore dotés à ce point, ni de la poésie. Ensuite vous évoquez « l'indice Klopfer qui mesure la capacité de désendettement de la commune », où vous dites que « l'indice passe de 21 ans en 2014 à moins de 5 ans en 2016 » : ok ça c'est s'il n'y a aucun investissement.

Monsieur le Maire : c'est un indice technique qui est contextuel par rapport au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame Catherine RENAUX : alors il faut me démontrer comment on passe de 21 ans à 5 ans en 2016, parce que quand même il y a des investissements qui se font annuellement et automatiquement, la capacité de désendettement sera moindre.

Monsieur Olivier DELAMBRE : l'indice Klopfer est un indice qui a été créé par ce monsieur et qui mesure la capacité que la collectivité aurait à rembourser si elle consacrait la totalité de son épargne ; c'est-à-dire que vous auriez très bien pu faire des investissements mais sans emprunt. L'épargne en serait tout à fait identique et donc l'indice Klopfer aurait diminué également.

Madame Catherine RENAUX : mais rien nous dit au jour d'aujourd'hui que l'on n'aura pas besoin de faire d'emprunt.

Monsieur Olivier DELAMBRE : mais là on est bien en train de faire un rapport avec les éléments de 2015 2016 et depuis 2011. Après ça serait très hypothétique de commencer à faire une prospective sur...

Madame Catherine RENAUX : oui enfin excusez-moi mais derrière est évoqué le PRAC, je veux bien que l'on parle d'hypothétique mais on va au-delà de 2016. Puisque l'on parle du PRAC on va aller tout de suite au dernier paragraphe de cette page où vous l'évoquez, projet de réhabilitation de l'ancien collège, « dont le coût estimé hors subvention avoisine les 1 700 000 euros HT » : soyons simple « dont le coût est estimé à ce jour à 1 700 000 euros HT », ce n'est pas « est estimé hors subvention avoisine les », c'est : il est estimé à 1 700 000 euros HT à ce jour. On a voté un budget primitif, un projet a été présenté, il a été estimé à 1 700 000 euros à ce jour.

Monsieur le Maire : je ne pense pas que la Chambre Régionale des Comptes soit attentive au 66 566 euros, puisque là on est encore une fois sur un document technique et global qui montre...

Madame Catherine RENAUX : mais je ne vous parle pas de ça Monsieur DEUILHE.

Monsieur le Maire : si bien sûr puisque vous dites...

Madame Catherine RENAUX : pourquoi vous me parlez de 66 566 euros ?

Monsieur le Maire : car le projet qui a été voté en Conseil Municipal est de mémoire d'1 766 566 euros.

Madame Catherine RENAUX : alors vous dites est estimé à 1 700 000 euros...

Monsieur le Maire : il avoisine les 1 700 000 euros, nous ne sommes pas en train de négocier des centimes par rapport à la CRC. C'est pour montrer les orientations budgétaires globales, qui en plus à l'arrivée vont bouger c'est évident. On ne tombera pas pile, ce n'est pas ce qui intéresse la CRC aujourd'hui !

Madame Catherine RENAUX : Monsieur DEUILHE, écoutez-bien ce que je suis en train de vous dire...

Monsieur le Maire : oh j'écoute très bien.

Madame Catherine RENAUX : la phrase est écrite ainsi « dont le coût estimé hors subvention avoisine les 1 700 000 euros » : soyez simple, dites « dont le coût hors subvention est estimé à 1 700 000 euros ».

Monsieur le Maire : il me semble que ça veut dire la même chose en français.

Madame Catherine RENAUX : non il y a estimé et avoisine ! On avoisine une estimation, on estime c'est suffisant !

Monsieur le Maire : Monsieur DELAMBRE, vous mettez « il est estimé à 1 700 000 euros environ » et on n'en parle plus...

Madame Catherine RENAUX : c'est pour vous éviter une répétition que je vous dis ça, il est estimé...

Monsieur le Maire : passons sur des problématiques de fonds Madame RENAUX, s'il vous plaît !

Madame Catherine RENAUX : pardon ?

Monsieur le Maire : passons sur des problèmes de fonds.

Madame Catherine RENAUX : ce sont des termes techniques Monsieur DEUILHE, désolée de vous agacer avec ça mais ce sont des termes techniques.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : en lisant ce paragraphe, on voit que le taux de subvention est de 40 %, on a connu plus par le passé : est-ce que ce taux restera toujours à 40 %, car cela représente quand même une charge importante pour la commune ? Est-ce que vous pensez avoir plus ou pas ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas le sujet du moment ; ensuite pour estimer les subventions à aujourd'hui vu le contexte c'est très compliqué. Aujourd'hui nous sommes à peu près assurés d'avoir 40 % de ce montant, c'est ce qui est affiché dans le rapport de la CRC, si nous devions en avoir plus, bien entendu nous vous en informerions.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur la page 8, je ne sais pas si ça va leur faire plaisir de lire le paragraphe suivant « si la section de fonctionnement présente des taux de réalisation très satisfaisants » : mais comment peut-on faire autrement ? Quand la masse salariale est la principale dépense sur la section fonctionnement et qu'effectivement on s'attache à être plus juste dans la section de fonctionnement pour avoir de l'argent, des recettes pour l'investissement. Je pense qu'on peut le dire, on se fait plaisir mais si c'est pour dire derrière effectivement qu'en investissement on n'est pas bon du tout, si c'est pour dire ça, on se rattrapera sur le fonctionnement, je ne pense pas que ça fasse une balance entre les deux. Donc il eut été préférable d'aller directement sur la section investissement, le reste c'est du visible et c'est, j'allais dire, de l'obligatoire.

Madame Catherine RENAUX : concernant le tableau n°1 page 6 : il s'agit du rapport de la CRC.

Monsieur le Maire : ça sera ajouté.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur la conclusion en elle-même, vous évoquez « une période politique singulière » où vous annexe également une absence de la direction générale, mais qui n'est pas due à cette situation politique singulière mais tout simplement à votre choix, puisque c'est vous qui avez décidé de changer de direction générale, donc ce sont deux choses différentes.

Monsieur le Maire : cela dit, nous sommes bien face à un contexte politique particulier.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je n'aurai pas mis « une période politique singulière », j'aurai évité ce mot politique, bien sûr c'est la gestion de la cité, le vrai sens du mot mais dans ce contexte-là, moi je ne l'aurai pas mis. J'aurai effectivement dit que Saint-Lys a traversé une période particulière mais pas politique singulière, il n'y a pas de politique singulière, il y a de la politique, soit gestion de la cité ou de la politique politicienne ou d'autres politiques, mais une politique singulière je ne vois pas très bien, même en terme littéraire ce que cela veut dire.

Monsieur le Maire : on parle bien de période politique singulière, parce que Saint-Lys a traversé des événements, c'est la période qui est singulière.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est votre choix mais j'attire l'attention. La conclusion me semble un peu très cavalière : « Monsieur le Maire remercie la Chambre Régionale des Comptes pour le regard éclairé, l'analyse financière affinée » : non mais arrêtez-là, ces gens-là ne sont pas sensibles à ce genre de remarques et même

ça peut les agacer.

Monsieur le Maire : ils sont remerciés pour le travail qu'ils ont effectué sur la commune, puisque toutes les communes sont soumises à ce type de rapport. Ensuite, je voudrais ajouter que je regrette profondément que toutes ces remarques n'aient pas été abordées en commission municipale, parce que là ce n'est pas une histoire d'avoir les documents ou les chiffres en amont, nous sommes sur des questions de forme et nous aurions gagné énormément de temps à aborder ces questions de rhétorique, de fonds et de forme sur le texte en commission municipale.

Madame Catherine RENAUX : excusez-moi Monsieur DEUILHE, mais cette réponse vous l'avez élaborée, d'accord, vous avez les documents, vous saviez comment vous alliez tourner cette réponse, laissez-moi finir ! Nous avons eu ces documents, on l'a dit et je le répète, à 14 h 47 pour être précise un vendredi après-midi ; tout comme vous nous avons un agenda très chargé, nous avons un travail mais je ne parle pas de vous Madame LOUIT, je parle de mon groupe, d'accord, ensuite que vous regrettiez que cela n'a pas été évoqué en commission finances, mais comment voulez-vous faire ? Nous arrivons avec des documents que vous nous fournissez, nous n'allons pas arriver avec le panel des comptes administratifs, on ne va éplucher ou alors il fallait nous le dire ! On va procéder à la lecture ! La lecture vous nous l'avez faite vendredi...

Monsieur le Maire : je reformule mon propos Madame RENAUX : je ne parle pas des considérations techniques et de chiffres, je parle simplement que nous vous avons proposé une commission finances pour aborder ce rapport et que toutes ces questions de rhétorique, de fonds et de formulation de phrases auraient pu être abordées lors d'une séance de travail ensemble.

Madame Catherine RENAUX : non Monsieur DEUILHE.

Monsieur le Maire : je peux entendre effectivement que vous avez eu les documents tard par rapport aux chiffres et aux considérations techniques, ça oui et nous allons vérifier l'envoi des mails, ça je peux l'entendre ; par contre sur les formulations de phrases, nous avons voulu cette séance de travail pour travailler sur les documents ; il me semble que les séances de travail sont là pour travailler les documents ensemble, cela nous aurait fait gagner du temps.

Madame Catherine RENAUX : j'aurais bien aimé gagner du temps, car cette lecture qui a été faite ce soir par Monsieur PERY, il nous l'avait déjà servie le lundi en commission finances. Moi personnellement j'ai besoin de lire les documents avec les bilans à côté. Alors la rhétorique on peut en parler, la reformulation, on peut en parler, mais moi je ne peux que reformuler que lorsque j'ai des éléments concrets sous la main ; j'arrive en commission finances j'avais les documents qui m'avaient été envoyés, mais pas l'intégralité, je ne peux pas comme ça « à brûle-pourpoint » en commission finances dire « on va reprendre cette phrase » et ainsi de suite.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : pour faire avancer la discussion ce qu'il serait bien c'est que l'on ait un délai de 5 jours quand même, c'est-à-dire que si on a une commission finances que l'on ait 5 jours pour travailler, car là ça demandait vraiment une lecture de fond ; franchement ça été mal préparé pour lundi, sachant que nous ne sommes pas en responsabilité.

Monsieur le Maire : vous l'avez déjà dit et je vous ai répondu qu'effectivement nous allons y remédier.

Monsieur DELAMBRE, je vous remercie.

Monsieur Olivier DELAMBRE : merci à vous.

Monsieur Jacques TENE : juste une information, il est probable que notre groupe communique des informations et que nous formulerons un rapport spécifique à la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire : ce qui vous regarde entièrement.

La Chambre Régionale des Comptes a transmis en décembre 2015 un rapport d'observations sur les comptes et la gestion de la commune au titre des exercices 2011 à 2014.

Ce rapport a été présenté aux membres du Conseil Municipal lors de la séance du 25 janvier 2016.

La Chambre Régionale des Comptes a autorisé la Commune de Saint-Lys à présenter une réponse au rapport jusqu'au 15 septembre 2017.

Monsieur le Maire présente la réponse apportée au rapport d'observations et déclare le débat ouvert et invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexée la réponse transmise à la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la réponse apportée par la Commune de Saint-Lys suite au rapport d'observations du 03 décembre 2015.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

17 x 89 - Institution et Vie Politique – Commission Communale chargée de l'Accessibilité – Désignation des représentants

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Il s'avère nécessaire de désigner les représentants de la Commission chargée de l'accessibilité.

Monsieur le Maire présente la liste des candidats pour la **Commission Communale chargée de l'Accessibilité**, comme exposé ci-dessous :

- **Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Christophe SOLOMIAC, Philippe LANDES, Chloé SOLATGES et Gilbert LABORDE ;**
- **Monsieur Jacques TENE (suppléante Madame Jacqueline POL) ;**
- **Madame Catherine RENAUX (suppléante Madame Michèle STEFANI).**

Le Conseil Municipal **PROCEDE**, par vote à main levée, à la désignation des membres devant siéger à la **Commission Communale chargée de l'Accessibilité et DESIGNE**, compte tenu des résultats :

- **Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Christophe SOLOMIAC, Philippe LANDES, Chloé SOLATGES et Gilbert LABORDE ;**
- **Monsieur Jacques TENE (suppléante Madame Jacqueline POL) ;**
- **Madame Catherine RENAUX (suppléante Madame Michèle STEFANI).**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 90 - Institution et Vie Politique – Marché de plein vent – Composition de la Commission paritaire – Désignation des élus et des représentants des commerçants non sédentaires

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commission Paritaire du marché de plein vent, dont le Maire est Président de fait, est composée d'élus et de représentants commerçants du marché de plein vent.

Monsieur le Maire présente la liste des élus candidats, ainsi que la liste des représentants des commerçants non sédentaires, désignés à la Commission paritaire du marché de plein vent.

La liste des élus candidats est :

- **Mesdames et Messieurs Arlette GRANGE, Patrice LARRIEU, Marie-Thérèse PERUCH, Jean-Jacques MAGNAVAL et Gilbert LABORDE ;**
- **Monsieur Jacques TENE (suppléant Monsieur Thierry ANDRAU) ;**
- **Monsieur Patrick LASSEUBE (suppléante Madame Josiane LOUMES).**

Le Conseil Municipal **PROCEDE**, par vote à main levée, à la désignation des membres devant siéger à la **Commission Communale chargée du Marché de Plein Vent et DESIGNE**, compte tenu des résultats :

- **Mesdames et Messieurs Arlette GRANGE, Patrice LARRIEU, Marie-Thérèse PERUCH, Jean-Jacques MAGNAVAL et Gilbert LABORDE ;**
- **Monsieur Jacques TENE (suppléant Monsieur Thierry ANDRAU) ;**
- **Monsieur Patrick LASSEUBE (suppléante Madame Josiane LOUMES).**

Il **CONFIRME** la liste des commerçants volontaires à représenter les commerçants non sédentarisés du marché de plein : **Madame et Messieurs Cathy BERTRAND, Patrice ARNAUD, Patrick MARAILLE, Bernard BROUQUISSE.**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

17 x 91 - Institution et Vie Politique – Autorisation de signature d’une convention avec le Conseil Départemental – Gratuité des transports pour les personnes de 65 ans et plus

Monsieur Jacques TENE : c’est juste une question de forme Monsieur le Maire, puisque dans l’ordre du jour il y avait « autorisation de signature d’une convention avec le SITPA », ce qui n’est pas le cas, c’est une convention avec le Conseil Départemental. C’est juste une petite erreur dans l’ordre du jour.

Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) a été créé le 14 août 1981 pour mettre en œuvre les mesures sociales de gratuité en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, décidées par les Communes membres et le Département de la Haute-Garonne.

Dans le cadre de la loi NOTRe et à la suite de l’avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 20 septembre 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a décidé par un arrêté du 24 novembre 2016 de dissoudre le SITPA, décision qui prendra effet le 31 août 2017.

En conséquence, le Département de la Haute-Garonne a décidé en partenariat avec les Communes concernées, les transporteurs, et la Région Occitanie, de poursuivre le dispositif de gratuité des transports publics en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus.

La gratuité sera octroyée aux personnes âgées de 65 ans et plus sous certaines conditions définies dans le règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, adopté par le Commission Permanente du Département de la Haute-Garonne le 18 mai 2017.

Le financement du dispositif est reconduit à l’identique :

- *sur le réseau Arc-en-Ciel : 50% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne et 50% par la Commune de résidence ;*
- *sur les autres réseaux : une participation financière tripartite (32,5% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne / 32,5% pris en charge par les Communes / 35% pris en charge par les transporteurs).*

Un nombre maximum de bons par an et par Commune est déterminé dans le Règlement précité :

- *2 000 bons pour chaque Commune de moins de 9 000 habitants, soit 570 Communes ;*
- *5 000 bons pour chaque Commune entre 9 001 et 50 000 habitants, soit 18 Communes ;*
- *10 000 bons pour chaque commune de plus de 50 000 habitants, soit une commune.*

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de convention entre la Commune de Saint-Lys et le Département de la Haute-Garonne, relative à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

(rapporteur : Madame Arlette GRANGE)

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

17 x 92 - Institution et Vie Politique – Syndicat Intercommunal d’Aménagement Hydraulique (SIAH) de la vallée du Touch – Modification des statuts

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Par courrier en date du 22 juin 2017, le SIAH a notifié à la Commune de Saint-Lys la modification de ses statuts.

Cette modification a pour but de faciliter la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution qui s’opérera le 1^{er} janvier 2018 et permettre la fusion des Syndicats de l’Aussonnelle, du Courbet et du Touch.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du SIAH du Touch telle que votée par délibération syndicale du 15 juin 2017 et les statuts correspondants annexés à la délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 93 - Domaine et patrimoine – Lieu-dit « La Rivière » - Droit de délaissement de l'Emplacement Réserve n°13 du PLU

Monsieur Jacques TENE : mon groupe se réjouit de la continuité des négociations avec Madame DE FAGNANT, car elle cède le terrain aux tarifs qui avaient été négociés en son temps.

Madame Catherine RENAUX : juste une petite remarque sur la délibération « la totalité des frais de notaire sera supportée » et pas « seront ».

La liste des Emplacements Réservés (ER) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Lys a été approuvé le 24 juin 2013 et modifié en dernière date le 7 avril 2015.

L'Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme fixe le type d'emplacements réservés pouvant être institué et les articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme fixent le régime du **droit de délaissement** dont bénéficient les propriétaires de terrains grevés d'un emplacement réservé par le PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier de Madame FAGNANT Elisabeth, la Commune souhaite la **mise en œuvre de la procédure du droit de délaissement de l'emplacement réservé n°13 du PLU correspondant aux parcelles A n°1319, A n°1320 et A n°288, dans le but de permettre une future extension de la station d'épuration.**

Cette acquisition permettra par ailleurs, d'étendre l'emprise foncière de la Coulée Verte.

- Parcelle A n°1319, superficie de 39346 m2,
- Parcelle A n°1320, superficie de 4047 m2,
- Parcelle A n°288, superficie de 5089 m2

Les négociations amiables ayant abouties, le prix d'acquisition s'élève à 33.000 €, pour une superficie totale de 48.482 m2, soit 0.68 € /m².

Concernant cette acquisition, il n'y a plus lieu de demander un avis des Domaines, depuis le 1^{er} Janvier 2017, le seuil applicable pour les demandes d'estimation est fixé à 180.000,00 € pour les acquisitions, hors Déclaration d'Utilité Publique, (circulaire du 26/12/2016, note DGFIP n°7305-NOT-SD).

La totalité des frais de notaire sera supportée par la Commune.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'acquérir les parcelles **A n°1319, A n°1320 et A n°288, de l'emplacement réservé n°13** nécessaires à l'extension future de la Station d'Épuration.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal pour l'exercice en cours, sur l'article 2111 (terrains nus) de l'opération 106.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 94 - Fonction Publique – Personnel – Mise à disposition d'un agent au CCAS de Saint Lys

Monsieur Jacques TENE : vous nous avez communiqué la convention relative à cette mise à disposition et là il y a une question de forme, par rapport aux deux signataires : d'un côté on a le Maire de Saint-Lys, donc vous-même Monsieur le Maire et de l'autre côté il y a marqué la présidente, Arlette GRANGE ; elle n'est pas présidente du CCAS. Il y a donc une correction à faire dans le projet de convention de mise à disposition, puisque le président c'est vous-même Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : tout à fait, merci.

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise à disposition d'un agent titulaire du cadre d'emploi des agents administratifs de la Mairie de Saint Lys au CCAS de Saint Lys, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil/secrétariat suite au départ de l'emploi d'avenir depuis le mois de juillet 2016.

Ce poste étant vacant à l'heure actuelle, cet agent sera mis à disposition pour une durée d'un an à compter du 05 septembre 2017.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre à disposition un agent titulaire du cadre d'emploi des agents administratifs de la Mairie de Saint Lys au CCAS de Saint Lys.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATIONS DU MAIRE

→ LECTURE DE L'ARRETE 2017 x 160 RELATIF A DES TRANSFERTS DE CREDITS BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2017

Monsieur Jacques TENE : on n'a pas de document donc on ne ne sait pas trop comment débit, crédit, recette, dépense : on a eu une commission finances que vous évoquiez tout à l'heure, où vous nous avez présenté le rapport ; cela aurait été peut-être l'occasion de nous le présenter, bon c'est fait on est au Conseil Municipal mais c'est dommage.

Monsieur le Maire : l'arrêté a été également affiché, mais oui je note votre remarque, on aurait pu le présenter lors de la commission finances.

Monsieur Jacques TENE : je vous remercie Monsieur le Maire.

→ ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR L'ENSEMBLE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Chèques cadeaux d'une valeur de 50,00 € par agent. Les bénéficiaires sont les agents qui étaient employés par la Commune au 31 décembre 2017 ; pour les agents temporaires le contrat doit être valide du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Ces chèques seront valables pour tous les rayons, sauf alimentaire.

Evènement concerné : Noël des agents 2017.

La Société Chèque CADHOCS (27-29 avenue des Louvresses – BP 32 – 92234 Gennevilliers Cedex) a été consultée.

La Commune n'a pas à acquitter de charges sociales sur cette dotation.

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites du groupe d'élus l'Alternative pour Saint-Lys

1/ Quelles ont été les actions entreprises par la municipalité pour s'opposer au déménagement de la maison de retraite « La joie de vivre » sur la commune de Fonsorbes ?

Madame Catherine RENAUX : si ma mémoire est bonne, le 03 juillet 2017, il nous a été présenté une délibération concernant la 2^{ème} modification du PLU de Fonsorbes, pour laquelle il nous était demandé de nous prononcer ; nous avons reporté cette délibération effectivement, puisqu'il était question dans cette modification du PLU du transfert de la maison de retraite La joie de vivre. Nous étions restés au 3 juillet à une réunion des groupes de travail.

Monsieur le Maire : juste pour précision, je ne crois pas qu'il y ait eu de délibération reportée concernant ce sujet-là, me semble-t'il. Par contre, ce qui est sûr, c'est que nous avons émis effectivement un avis défavorable sur la 2^{ème} modification du PLU. Nous avons fait une première réunion de travail par rapport au déplacement de cette maison de retraite. Nous avons en parallèle rencontré l'ARS et le Conseil Départemental ; les réunions à venir vont l'être avec Domusvi, le gestionnaire de la maison de retraite, pour continuer à poser les choses avec lui et tous ensemble autour de la table. A ce jour, il n'y a pas de dossier qui soit présenté, de dossier formel qui soit présenté ni au Conseil Départemental, ni à l'ARS et en l'absence de dossier il est difficile à cette instance de se prononcer.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement la commission urbanisme a été convoquée le 13 juillet à 19h30, afin de voir la formulation pour refuser ce que nous demandait Fonsorbes, c'est-à-dire approuver la modification du PLU. Vous nous aviez dit et j'en ai souvenir, parce que j'ai dit même si c'est en plein mois

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 63027 - 31470 Saint-Lys
Tél : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@st-lys.fr

www.saint-lys.fr

17/22

d'août et même si je suis à l'autre bout du monde je reviendrai, que l'on devait avoir une réunion avec vous et vous nous aviez associé et je vous en remercie, avec les propriétaires des murs, sinon les gestionnaires de la maison de retraite courant août ; je vous avais donné mon approbation, d'autres comme Monsieur TENE, présent à la réunion l'avait dit aussi, vu l'importance et la gravité du sujet. Donc sauf erreur de ma part et je vous le demande, car des fois aussi les mails ou les messages peuvent aussi sautés, je voulais vous demander d'abord si vraiment il n'y a pas eu de réunion et si je n'ai pas loupé la convocation ou si mon ordinateur ne l'a pas zappée sur mon lieu de vacances, d'une part. D'autre part, vous dites qu'il n'y a pas de dossier formel : effectivement il y a un dossier en cours, les gestionnaires et le propriétaire des murs de la maison de retraite eux ils ont un dossier formel, la preuve c'est que ce dossier leur a servi pour argumenter le fait que d'abord ils trouvent un terrain sur Fonsorbes, auprès du futur acquéreur, ils ont du présenter un dossier et la commune de Fonsorbes n'a pas fait une modification du PLU à la légère, d'ailleurs on a eu pas mal d'indications sur ce projet, même suffisamment pour en délimiter le contour et même mesurer l'impact, puisque c'est clairement un déménagement de la maison de retraite d'ici sur Fonsorbes avec une perte d'emplois directs et indirects. Ne sachant rien sur la réutilisation de ces bâtiments, mais de toute façon même s'il y a une réutilisation proposée, est-ce que l'on vous a fait une proposition en ce sens ? On ne retrouvera pas un établissement avec un agrément et avec des services qui vont nécessiter 40 emplois, ça c'est sûr. Donc effectivement s'ils n'ont pas voulu à l'inverse de certains établissements, de même type, présents sur la commune faire une modernisation de l'existant, c'est que sûrement ils ont estimé que le coût des travaux était supérieur à faire du neuf, c'est une chose. A partir de là, on a toujours dit « il faut quand même rentrer dans ce dossier » et bien sûr que nous n'avons pas le dossier, mais nous avons assez d'éléments et nous pouvons aller à la pêche aux éléments pour l'avoir entièrement et aujourd'hui, mais je vous laisse répondre Monsieur le Maire, mais si jamais il n'y a pas eu effectivement de réunion au mois d'août, mais qu'avez-vous fait pendant ce mois ?

Monsieur le Maire : je vais me répéter : nous avons rencontré l'ARS et le Conseil Départemental, le dossier est en cours, nous avons dit à la dernière réunion qu'il y aurait une réunion après le 15 août. Effectivement, il ne semblait pas pertinent de la faire au mois d'août ; par contre elle va être fixée et vous y serez associés, comme cela a été dit. Ensuite, nous allons continuer à travailler sur ce dossier et je pense que tout le monde autour de cette table est conscient des enjeux que représentent ce dossier-là bien entendu et qu'il faut le travailler de la manière la plus réglementaire possible.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement, il n'y a pas encore de date prévue pour la mise à enquête publique de la modification du PLU à Fonsorbes, les dates ne sont pas arrêtées, mais déjà notre avis négatif est enregistré, bien sûr, d'autre part l'ARS a donné un avis positif...

Monsieur le Maire : quand nous avons rencontré l'ARS, ils n'avaient pas émis d'avis positif puisqu'ils n'ont pas le dossier entre les mains !

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais Monsieur le Maire, vous êtes naïf alors !

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE je ne vous permets pas !

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'accord je retire.

Monsieur le Maire : le dossier n'ayant pas été traité, ils n'ont pas donné d'avis officiel aujourd'hui.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors je vais le formuler autrement, si vous me le permettez et avec du respect bien sûr : si les propriétaires des murs se sont engagés sur une acquisition d'un terrain à Fonsorbes, qui n'est pas acquis, mais où il y a une promesse de vente signée, donc il y a déjà une amorce dans l'acte notarié, s'ils ont convaincu la mairie de Fonsorbes de faire une modification du PLU, c'est en avançant certaines choses comme ils l'auraient fait vis-à-vis de vous aussi. Donc on ne peut pas dire aujourd'hui que l'autorité de tutelle sur l'agrément acquis par la maison de retraite donc l'ARS, c'est le principal, on ne peut pas ignorer ni vous ni moi que l'ARS a déjà pris sa position sur le principe, sinon il n'y aurait pas eu l'engagement d'une modification de PLU à Fonsorbes, qui nécessite quand même du temps des moyens, y compris financiers, donc bien sûr il y a un enjeu derrière et quand il y en a un, on y va ; s'il y avait un truc « à peu près », on n'irait pas, soyons clairs. Donc je réitère ce que j'ai vraiment à dire sur ce dossier. Jusqu'à présent, on a dit aussi que sur un dossier aussi délicat, c'était à vous d'être le chef de file et que nous nous serions derrière vous, nous l'avons toujours dit, mais à un moment donné il y a des limites. Aujourd'hui compte tenu des propos que vous nous dites là, on attend qu'il y ait un dossier, on va faire des choses uniquement réglementaires, on ne va pas s'occuper d'autres choses ; autant dire que ce n'est pas la peine d'aller plus loin « les carottes sont cuites » ; moi je ne pars pas de cet avis, vous le savez, donc nous décidons alors ce soir de notre côté de nous battre ouvertement mais ça sera jamais contre les intérêts de Saint-Lys bien au contraire, merci.

Monsieur le Maire : et ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur LASSEUBE, vous déformez mes propos, ce dossier suit son cours ; vous serez associés bien entendu et nous sommes tous conscients autour de cette table des enjeux qu'il y a autour de cette maison de retraite et nous allons le porter tel qu'il se doit.

2/ Cet été, un violent orage a eu pour conséquence de provoquer une inondation importante à l'intérieur de l'église paroissiale. La voûte des fonds baptismaux est entièrement endommagée, d'autres voûtes sont aussi endommagées. Une nouvelle fois et malgré les signalements répétés depuis de nombreux mois, les murs, les sols, les voûtes ont une nouvelle fois subi les outrages de l'eau par infiltration des toitures. Avez-vous estimé l'ampleur des dégâts et le coût des travaux de restauration ? Pour quelle raison, les chéneaux du grand toit, celui de la nef, ne sont toujours pas nettoyés et pour preuve on peut voir depuis par terre l'herbe dans les chéneaux ?

Monsieur le Maire : concernant ce dossier-là, je vais vous répondre qu'il est dans les mains de nos experts d'assurance aujourd'hui. Il y a eu un orage effectivement cet été assez violent. Vous ne parlez que de l'église, mais beaucoup de bâtiments communaux ont été touchés, les écoles, la mairie, les services techniques, l'église et le cosec. Concernant l'église paroissiale, nous avons fait une première action pour limiter les infiltrations, qui aurait dû être faite depuis longtemps. Aujourd'hui, nous sommes en relation avec les assureurs, les experts sur l'ensemble des bâtiments communaux, car on ne peut pas réduire cet orage à la simple église paroissiale, afin de voir quel financement nous allons mettre derrière pour faire les réparations qui s'imposent. Le dossier est avec les experts, bien entendu là-aussi il faudra se battre pour défendre les intérêts de la commune et c'est notre action au quotidien, Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : si je n'ai parlé que de l'église car effectivement au cosec il y a les associations, vous avez dû en entendre parler, donc à l'église peut-être c'est un peu plus discret...

Monsieur le Maire : je ne crois pas Monsieur LASSEUBE, non permettez-moi de contredire ces propos, car j'ai été alerté sur l'ensemble des bâtiments communaux, je peux vous l'assurer !

Monsieur Patrick LASSEUBE : tant mieux, d'accord. Par contre, à l'église, il y a les réparations dues à ce violent orage et j'entends ce que vous dites mais c'est toujours pareil, en l'occurrence l'église je ne vais pas déborder sur les autres bâtiments : on a souvent parlé de l'entretien des toits et des chéneaux. Effectivement, il y a des choses qui ont été faites, visibles avant l'orage : nettoyage de certains toits, des petits toits, des chéneaux mais sur le grand toit et les chéneaux du grand toit, l'entretien est toujours à faire, donc dans ma question il y avait aussi ça, car quand il y a de l'entretien, on risque moins la catastrophe, bien que là il y a eu un gros orage qui a déplacé des tuiles et autres, mais quand même, là-aussi, si on n'y remédie pas et si on ne fait pas de l'entretien de temps en temps où du moins lorsque ça se voit car l'herbe qui pousse dans les chéneaux ça se voit, si on les nettoie pas, il y aura aussi un jour ou l'autre sans forcément de gros orages des dégâts, c'était le sens de ma question et de ma remarque.

Monsieur le Maire : je vais répondre à cette question et je vais profiter de la présence de Monsieur NOWAK, qui est parmi nous et qui je pense est en train de noter toutes ces considérations, pour dire que nous allons travailler ensemble pour remédier à cet état de fait effectivement.

3/ Pour quelle raison monsieur l'adjoint au maire en charge de l'enfance et de l'éducation n'a prévenu que très tardivement (15 jours seulement avant la manifestation prévue dans l'enceinte de l'école Florence Arthaud) l'association Parenòc de son refus alors que la demande en mairie date du 19 juin (convention envoyée par mail) ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : du refus de faire une manifestation dans la cour de l'école ; il s'agissait d'un repas partage.

Monsieur Fabrice PLANCHON : ce que l'on peut dire du délai de réponse à cette association, déjà effectivement, malheureusement on peut regretter que ni Monsieur le Maire ni moi-même n'ayons reçu de courrier de demande officielle à notre nom, cela aurait pu aider au milieu de l'été à une réponse plus rapide. Quant à la demande effectuée directement aux services techniques, de mise à disposition de matériels, effectivement je rappellerai juste que la période de transition cet été, avec la mise en place du nouvel encadrement au sein des services de la commune, n'a pas permis en effet d'être optimale dans notre temps de réponse et on peut le regretter ; c'est pourquoi nous avons proposé de discuter avec l'association une solution de replis, notamment sur la salle Antonin Chelle, solution qui pour l'heure a été acceptée et qui semble tout à fait convenir. Sur le fond de votre question, on peut préciser effectivement, ainsi qu'une

réflexion globale sur l'occupation des locaux municipaux, notamment les écoles, dans un contexte où les aspects de sécurité vont prendre toute leur importance va être faite, que cette réflexion va être menée dans les prochaines semaines, nous aurons l'occasion d'y revenir tous ensemble sur ce sujet et nous veillerons également à garantir une vraie équité entre toutes les associations concernées.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Monsieur PLANCHON, ne me dites pas que les conventions doivent être transmises aux élus, à Monsieur le Maire, à vous-même par l'élus concerné, car autrement vous allez être débordés.

Monsieur Fabrice PLANCHON : c'est une demande ponctuelle.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la marche à suivre que nous dit l'administration de la commune est que les conventions doivent être envoyées par mail, ou portées ou adressées à telle personne du service. La procédure est clairement identifiée et la procédure dite aux associations c'est celle-là ! Donc effectivement on peut doubler à l'élus, mais pour quelque chose comme ça non. Je pense que ce n'est pas la bonne réponse. Sur le principe c'est votre décision, elle est argumentée sur le fait que par rapport au Vigipirate et autres vous réfléchissez à ce qu'il n'y ait plus de repas partagé à l'intérieur de l'enceinte des écoles, car ce qui s'applique à Florence Arthaud, s'applique à toutes les autres écoles ; il y a quand même des manifestations, il y en a une la semaine prochaine, tout le monde sera traité avec la même équité, donc il faudra aussi les avertir qu'ils n'auront pas le droit de faire ce qu'ils avaient prévu et qu'ils le feront ailleurs ; c'est bien de trouver des solutions de remplacement, ça je vous en remercie, mais il va falloir les prévenir. La réflexion que vous allez mener, il va falloir la limiter dans le temps, car il y a quand même d'autres manifestations, que ce soient les vides-greniers, la kermesse de l'école ou en dehors du temps scolaire, c'est-à-dire que là les bâtiments deviennent à 100 % la préoccupation et l'affectation en revient à la commune, il va falloir à un moment donné prendre un calendrier et dire à partir de ce moment-là, voilà les nouvelles règles du jeu ; parce que croyez-moi dire au dernier moment pour un petit repas partagé, cela va concerner une trentaine de personnes, donc faire du tracas à des parents d'élèves qui à la rentrée ont d'autres choses à faire et qui ont travaillé pendant l'été pour préparer cette petite manifestation, je trouve que c'est un peu sec, un peu abrupt et un peu autoritaire, voilà j'emploie le mot. J'espère que par la suite il y aura l'équité, car c'est essentiel et que votre réflexion qui ne sera pas facile à mener, parce que ce que nous faisons à l'école, ce sont des locaux et dieu sait si Saint-Lys manque de locaux pour les associations, donc il va y avoir aussi ceux qui occupent la « salle de sports » de l'ancienne école Gazaille, là-aussi il y a des associations qui l'utilisent en-dehors du temps scolaire, donc ça remet en cause tout cela, mais c'est votre réflexion et votre travail. Mais attention à l'ampleur : sommes-nous capables sur la commune de sortir toutes ces actions, qui se passent dans des bâtiments communaux en-dehors du temps scolaire ? Effectivement une partie du plan Vigipirate doit être respecté, mais ce n'est pas le même en temps scolaire et dieu sait déjà en temps scolaire on ne le respecte pas, car à Saint-Lys on ne peut pas le respecter et ça aussi il faudrait le prendre en compte ! Donc attention de ne pas trop pénaliser les associations, les parents d'élèves qui font des efforts pour justement créer un lien entre l'école, les enfants et les parents. Alors si on sort certaines choses, comme le repas de la kermesse...

Monsieur le Maire : ce n'est pas ce qui a été dit Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : quand vous parlez d'équité, moi j'y veillerai ; donc effectivement samedi prochain le repas partagé de l'association Parenòc n'aura pas lieu à l'école il se fera ailleurs, c'est acté.

Monsieur le Maire : nous avons proposé une solution de repli effectivement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : et j'y veillerai, les autres il va falloir les informer...

Monsieur le Maire : il n'y a pas à informer car la demande du SLO vélo avait été acceptée en amont pour être très clair, puisque c'est là-dessus que vous voulez en venir ; une réflexion va être menée et je donne la parole à Madame MATHEU qui va donner quelques éléments de réponse également.

Madame Christelle MATHEU : merci Monsieur LASSEUBE de vous inquiéter à ce point effectivement de la capacité de réponse des services. En fait je regrette profondément, mais ayant pris mes fonctions au 04 juillet, cela ne se reproduira plus. Cette demande est arrivée dans les services directement et cela ne doit plus se reproduire, car dans une collectivité locale, il est d'usage que les demandes arrivent directement au Maire, à charge pour nos services ensuite d'avoir une juste redistribution des courriers vers les services correspondants. Le courrier en l'occurrence est arrivé, de mémoire le 16 juin, directement auprès des services techniques qui effectivement ont pris le temps de le traiter, mais pour une réponse effective il y a quelques jours. J'ai moi-même appelé cette association avant-hier pour tout vous dire et à qui j'ai expliqué les difficultés que nous avons et à qui j'ai proposé une solution de repli. Cette association a accepté cette

solution et a complètement compris les contraintes qui étaient celles de la commune. Vous parlez d'équité, sur ce domaine comme sur d'autres à Saint-Lys effectivement nous aurons à parler d'équité. Le CLDVA puisque comme vous l'avez noté tout à l'heure sur le rapport fait auprès de la CRC, est en cours de redynamisation et donc nous allons relancer les travaux du CLDVA. A ce titre, vous aurez effectivement à vous prononcer les uns et les autres sur l'équité de l'attribution des salles pour les associations. En tout cas en ce qui concerne Parenòc, puisqu'il s'agit de cette association-là, une solution de repli a été proposée à la salle Antonin Chelle, qui a été acceptée, compte-tenu de sa configuration, qui permettait de recevoir les parents et les enfants sur un lieu sécurisé pour l'ensemble des participants à cette journée. Nous aurons effectivement à travailler l'attribution des locaux, notamment des locaux scolaires mais pas seulement, pour l'ensemble des événements et des manifestations sur la commune de Saint-Lys, mais c'est un sujet qui nous occupera à un autre moment, nous n'allons pas le développer maintenant.

Monsieur Patrick LASSEUBE : tout à fait d'accord avec vous Madame la DGS, sauf ce qui s'applique pour Parenòc ; on dit effectivement la « règle du jeu » n'a pas été respectée, puisque la nouvelle règle du jeu, celle que vous avez dite Madame la DGS, ne s'applique qu'à partir de maintenant, donc là on ne tient pas compte de l'antériorité. Par contre pour la demande du SLO, on tient compte de l'antériorité. C'est ce qui me gêne un peu, non pas que le SLO puisse aller à l'école bien sûr, mais l'équité je la mets à ce niveau-là, vous voyez, entre le fait que pour un dossier, sortons les appellations, pour un dossier on dit « ah ba non il l'aurait fallu s'adresser au Maire » mais ça, ça va être la nouvelle règle parce que ça n'était pas la règle à Saint-Lys donc ça sera la nouvelle règle, c'est une règle qui me va, je n'y vois pas d'inconvénient, mais alors pourquoi ne pas tenir compte d'une chose pour l'un et pas pour l'autre. Ceci dit vous avez trouvé un lieu de remplacement qui a été accepté, car de toute façon je vais vous dire une association n'a pas le choix, ou elle accepte le lieu qu'on lui propose ou alors elle annule la manifestation. A 3 ou 4 jours de la manifestation, il faut envoyer un papier dans les carnets des parents d'élèves, ils sont sympas tant mieux pour tout le monde, mais quand même on n'aurait pu dire, voilà on laisse passer pour un petit groupe et après on reprend la chose sérieusement, comme vous l'avez dit et là je suis entièrement d'accord. Merci.

Madame Christelle MATHEU : j'ai bien compris votre propos Monsieur LASSEUBE, simplement pourquoi les choses ont évolué ? Parce que je suis arrivée depuis le 04 juillet et la réponse à l'association qui s'occupait de l'autre événement avait déjà été donnée. C'est aussi simple que ça. La question de Parenòc est arrivée après et à partir du moment, où je suis arrivée, effectivement j'ai considéré et je le dis avec l'appui de Monsieur le Maire, que les demandes devaient arriver pour plus de clartés et pour une réponse aussi plus dans les temps, directement via l'exécutif et non pas dans les services directement.

(Monsieur Patrick LASSEUBE : non enregistré car non appuyé sur le micro)

Madame Christelle MATHEU : je le déplore et je l'ai dit ; ça ne se reproduira plus. De la même manière concernant les documents, j'ai bien entendu les éléments que vous avez évoqués sur la difficulté. Pour avoir travaillé dans d'autres collectivités locales, vous savez bien que c'est toujours difficile pour les services d'envoyer les documents le plus tôt possible, mais on va s'y astreindre et on va faire en sorte que vous ayez les documents le plus tôt possible, pour pouvoir faire en sorte qu'en commission le travail soit éclairé et constructif, pour ensuite permettre effectivement de gagner du temps en conseil.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste pour conclusion, d'abord satisfaction de trouver une solution de remplacement, d'accord, acté, mais je constate quand même que c'est l'association qui a fait l'effort et elle seule. Elle a fait l'effort d'accepter la proposition alors que l'on aurait pu faire l'effort, et quand je dis on ce sont les Elus, d'accepter quand même une dérogation et encore ce n'est même pas une dérogation, une continuité de ce qu'il se faisait jusqu'ici, pour une date qui était trop proche pour pouvoir changer. Voilà c'est tout.

4/ Pour quelle raison les travaux du piétonnier avenue Famille Lécharpe ont entraîné une fermeture totale de l'axe routier pendant plusieurs semaines ? La municipalité avait-elle demandé pour une partie de la durée du chantier, la mise en place d'une circulation alternée ? Quelle a été la nature de l'information faite aux riverains ? L'effacement du réseau téléphonique est-il prévu le long du chemin piétonnier ?

Monsieur Philippe LANDES : je vais essayer de vous amener des réponses en tant que délégué à la voirie, ayant notamment en charge de mener à son terme final ce dossier qui dure depuis des années. Tout d'abord, la décision de fermer une route départementale n'est pas le fruit du hasard. Dans toute opération en phase opérationnelle, quel que soit la nature des travaux, que ce soit du bâtiment ou des infrastructures, lorsque les

entreprises sont mandatées, il y a une période de préparation au chantier et au démarrage des travaux. Dans le cas présent, cette période de préparation a eu lieu sur le mois d'avril et ont assisté autour de la table l'ensemble des intervenants constitués des entreprises, de la maîtrise d'ouvrage donc le Muretain Agglo, qui a la compétence voirie et la commune, la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études OTCE, l'ensemble des entreprises et des syndicats puisqu'il y avait le SDEHG, notamment. Lors de cette phase de préparation, outre la mise au point technique, toute l'organisation du chantier est débattue, en respectant des règles essentielles de sécurité, pour les ouvriers et également par rapport aux usagers. Donc il a été convenu lors de ces réunions de scinder le chantier en deux phases. La première phase a consisté à travailler sur les accotements, sur les emprises du piétonnier avec la mise en place du busage des fossés, des réseaux enterrés, pour notamment, vous en parliez, l'effacement du réseau aérien de téléphone. Cette première phase de travaux a été exécutée en situation alternée, pour maintenir une circulation automobile à double sens sur la départementale. Une fois cette première phase réalisée, il a fallu donc programmer et exécuter la deuxième phase, qui était le reprofilage de toute la départementale, donc le SRD, qui était également présent n'avait pas d'autres solutions techniques que de maintenir une circulation à double sens sur ce tronçon, puisque le tapis a été entièrement dégrouté, le reprofilage des emprises de bande de roulement a été revu, donc il n'y avait aucune solution technique pour maintenir une circulation, d'où la mise en place d'une déviation. Ces travaux ont été programmés sur le mois d'août, justement pour limiter au maximum les nuisances sur les flux de circulation. Je tiens donc à remercier l'entreprise qui a tenu le délai, puisque l'objectif était de vraiment rouvrir la circulation fin août, la partie de la RD12 Famille Lécharpe, sur lequel s'inscrivait l'ensemble des travaux. Dernier point au niveau de l'enfouissement des réseaux aériens, bien évidemment cette phase est prévue, je vous le disais en préambule, tous les réseaux enterrés sont en place et des relances constantes sont faites de la part de la maîtrise d'œuvre ; moi-même j'ai relancé la semaine dernière, puisque l'effacement des pylonnes et la dépose de tous les câbles, qui aujourd'hui ne sont plus en service puisque tout passe en souterrain, devait être fait encore la semaine dernière. On se bat avec Orange et les prestataires pour effectivement déposer ces réseaux. Ces travaux se feront en sécurité, effectivement en circulation alternée, puisque l'emprise de cette opération se fera sur une partie de la départementale. Au niveau de la communication, il y a eu effectivement des informations sur le site de la mairie, informant la mise en place de la déviation. Concernant les riverains, j'étais moi-même sur place vendredi, je n'ai pas eu de remontée particulière, ça s'est bien passé et les riverains semblent satisfaits des travaux qui ont été exécutés. Pour conclure, la mise en place du mobilier sur le piétonnier, à savoir les barrières de sécurité au niveau des passages des riverains sur la RD12, doivent être mises en place également dans les jours à venir, puisqu'il y avait des délais de commande et en période estivale c'était assez difficile, tout comme la mise en place de l'éclairage sur le piétonnier.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai constaté moi Monsieur LANDES et vous-aussi, si en juillet vous étiez par là, que même en juillet, une partie de juillet la route était déjà totalement barrée.

Monsieur Philippe LANDES : elle a été fermée 5 semaines.

Monsieur le Maire : de quelle date à quelle date ?

Monsieur Philippe LANDES : sur la dernière semaine de juillet.

Monsieur Patrick LASSEUBE : 15 juillet, 15 août.

Monsieur le Maire : sachez que ce sont des chantiers, vous n'êtes pas sans le savoir, qui sont lourds, qui impliquent beaucoup d'acteurs et qui amènent effectivement quelques contraintes pendant quelques semaines ; nous avons mis le maximum en œuvre pour éviter les nuisances. Sachez que le 21 septembre, va être refait le tapis de la D12, du rond-point de LIDL jusqu'à peu près au collège et que là-aussi il va y avoir des contraintes amenées par ces travaux, car dès que l'on touche à la voirie, bien évidemment, cela amène des contraintes. Elle va être faite pour limiter au maximum les nuisances, sachant qu'en plus nous sommes en période scolaire, donc il faut prendre en compte les transports scolaires, cette route à grande circulation et la municipalité fait à chaque fois le maximum, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour bien évidemment éviter les nuisances et nous n'avons pas de remontée à ce jour négative, quant aux travaux qui se sont déroulés route de l'Isle-Jourdain.

La séance est levée à 23 h 20.

Madame Céline BRUNIERA
Secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT-ILYS
1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Ily
TÉL : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 53 02 - mairie@st-ily.fr

www.saint-lys.fr

